

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD  
CREULLY  
14480 CREULLY SUR  
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2020 – 028 : Election  
des délégués à Bessin Urbanisme**

Séance du 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 29 juillet, à 19h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Thierry OZENNE, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 23 juillet 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 23 juillet 2020.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	38	44
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Vladimir FELICJAN (suppléant de Alain SCRIBE), Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Patrick LEHERISSIER (suppléant de Daniel LEMOUSSU), , Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD,

Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Hervé RICHARD

Gérard LEU adonné pouvoir à Agnès THOMASSET

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Sylvaine LEFEVRE,

Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE

Le Conseil communautaire a nommé Gwenaëlle LECONTE secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 16 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.*

REÇU EN PREFECTURE

le 05/08/2020

Application agréée E-legalite.com

**DEL2020-028 : ELECTION DES DELEGUES A BESSIN URBANISME**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2016 portant modification statutaire du syndicat mixte Bessin Urbanisme,
- Vu les statuts de Bessin Urbanisme,

Considérant que les statuts de Bessin Urbanisme prévoient que le comité syndical est composé de 3 délégués par EPCI puis 1 supplémentaire par tranche complète de 5 000 habitants.

Considérant que chaque membre du syndicat désigne, en plus de ses délégués titulaires, un nombre égal de délégués suppléants,

Considérant la population de la communauté de communes;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Il convient de désigner 6 délégués titulaires et 6 suppléants.

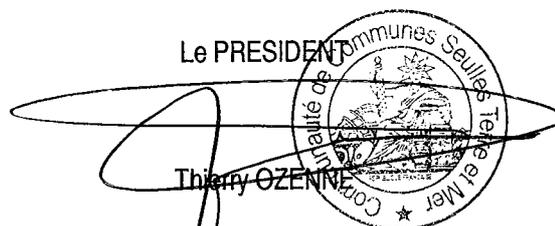
**Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le Conseil Communautaire DESIGNÉ à BESSIN URBANISME les personnes suivantes :**

Titulaires	Suppléants
Jean DUVAL	Nadine BACA
Richard VILLECHENON	Virginie SARTORIO
Guillaume LEMENAGER	Philippe ONILLON
Fabien TESSIER	Christelle CROCOMO
Alain COUZIN	Sylvaine LEFEVRE
Gérard LEU	Daniel LEMOUSSU

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT  
Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN